



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 13 juin 2022
(OR. en)

10055/22

LIMITE

ECOFIN 605
UEM 177

Dossiers interinstitutionnels:
2022/0178 (NLE)
2022/0179 (NLE)

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents (2e partie)/Conseil
Objet:	PROJET de lettre du président du Conseil ECOFIN au Conseil européen Élargissement de la zone euro - Croatie

Les délégations trouveront ci-joint un projet de lettre du président du Conseil (Ecofin) au Conseil européen concernant l'élargissement de la zone euro (Croatie).



COMITE ECONOMIQUE ET FINANCIER

LE SECRETARIAT

Bruxelles, le 17 juin 2022

PROJET

***Lettre du président du Conseil ECOFIN
au Conseil européen***

Élargissement de la zone euro - Croatie

Conformément aux procédures prévues à l'article 140 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (ci-après dénommé "TFUE" ou "traité"), le Conseil ECOFIN a examiné les rapports sur l'état de la convergence établis par la Commission et la Banque centrale européenne (BCE), qui évaluent en particulier le degré de convergence atteint par l'économie croate, ainsi que les propositions de la Commission visant à mettre fin à la dérogation accordée à ce pays à partir du 1^{er} janvier 2023.

Je souhaiterais vous informer, sous ma propre responsabilité, des principaux éléments du débat auquel ont procédé les ministres lors du Conseil ECOFIN du 17 juin. Cette synthèse ne constitue pas une position officielle du Conseil ECOFIN, mais vise à informer le Conseil européen de nos délibérations. Le Conseil prendra les décisions officielles à ce sujet dans le courant du mois de juillet, en tenant compte des avis du Parlement européen et de la BCE, ainsi que des débats menés au sein du Conseil européen et de la recommandation formulée par les États membres de la zone euro en vertu de l'article 140, paragraphe 2, du TFUE.

Les ministres ont discuté de l'évolution économique de la Croatie et ont évalué le degré de convergence atteint par le pays. Les débats ont mis en évidence les éléments ci-après:

- **Finances publiques:** En raison de la crise de la COVID-19, le déficit public s'est fortement creusé en 2020 (7,3 %). Toutefois, dès 2021, le déficit a été ramené sous la barre des 3 %, sous l'effet d'une reprise économique complète et d'une suppression progressive mais substantielle des mesures d'urgence temporaires. Le programme de convergence de la Croatie pour 2022 prévoit une réduction du déficit public, qui passerait de 2,9 % du PIB en 2021 à 2,8 % du PIB en 2022 et à 1,6 % du PIB en 2023. Selon les prévisions économiques du printemps 2022 de la Commission, le déficit public devrait encore se réduire pour atteindre 2,3 % du PIB en 2022 et 1,8 % en 2023. La dette publique devrait ainsi être ramenée à 73,1 % du PIB en 2023, selon les prévisions de la Commission, soit un niveau très proche de celui enregistré avant la pandémie en 2019, et elle devrait diminuer jusqu'au milieu des années 2020, dans l'hypothèse d'un différentiel favorable entre taux d'intérêt et taux de croissance. Le cadre budgétaire croate a été considérablement renforcé récemment, en grande partie grâce à la transposition des exigences en suspens de la directive du Conseil sur les cadres budgétaires (2011/85/UE). La nouvelle loi budgétaire adoptée en décembre 2021 a apporté, entre autres, des améliorations significatives en ce qui concerne le processus prévisionnel ainsi que la cohérence et le niveau de détail des plans budgétaires à moyen terme.
- **Stabilité des prix:** En avril 2022, le taux d'inflation moyen sur 12 mois était de 4,7 %, soit un niveau inférieur à la valeur de référence de 4,9 %. D'une manière générale, l'évolution de l'inflation en Croatie a été étroitement alignée sur celle de la zone euro au cours de la décennie qui a précédé la crise de la COVID-19. L'inflation croate s'est écartée de celle de la zone euro au cours des derniers mois, en partie à cause de la hausse des prix des denrées alimentaires, mais aussi en raison d'une reprise économique plus forte que dans la zone euro. Toutefois, le taux d'inflation devrait rester inférieur à la valeur de référence au cours des prochains mois et proche de la moyenne de la zone euro en 2022 et 2023. L'intégration réussie de la Croatie dans la zone euro nécessitera un suivi constant d'un certain nombre de risques à la hausse en termes d'inflation ainsi que des politiques appropriées pour accompagner le processus de rattrapage. Il est possible de mieux aligner la fixation des salaires sur l'évolution de la productivité, en tenant compte du rôle déterminant du secteur public pour le niveau des salaires. La mise en œuvre du plan pour la reprise et la résilience (PRR) devrait atténuer les risques inflationnistes, étant donné que de nombreuses réformes incluses dans le PRR sont susceptibles de renforcer la concurrence sur le marché et de réduire les coûts pour les entreprises, exerçant ainsi des pressions à la baisse sur les prix des produits finis à long terme.

- **Stabilité du taux de change:** La kuna croate a rejoint le MCE II le 10 juillet 2020 et respecte un cours pivot de 7,53450 par rapport à l'euro, avec une marge de fluctuation standard de $\pm 15\%$. Au cours des deux dernières années, la kuna est restée globalement stable et a fluctué dans une fourchette étroite de moins de $\pm 1\%$ autour de son cours pivot par rapport à l'euro. Lors de l'entrée dans le MCE II, les autorités se sont engagées à respecter des engagements postérieurs à l'entrée, dans le but de parvenir à un degré élevé de convergence économique durable avant l'adoption de l'euro. La Commission a présenté son évaluation selon laquelle les engagements ont été pleinement mis en œuvre.
- **Taux d'intérêt à long terme:** Sur les douze mois précédant avril 2022, le taux d'intérêt moyen à long terme en Croatie s'est établi à 0,8 %, soit 1,8 point de pourcentage en dessous de la valeur de référence de 2,6 %.
- La **législation nationale**, y compris les statuts de la banque centrale nationale de Croatie, est pleinement compatible avec les articles 130 et 131 du TFUE, ainsi qu'avec les statuts du Système européen de banques centrales et de la Banque centrale européenne.

D'autres facteurs mentionnés dans le traité ont également été examinés, notamment l'évolution de la balance des paiements et l'intégration des marchés financiers et des marchés de produits. L'économie croate est bien intégrée dans l'économie de l'UE, mais en 2021, il a été proposé de soumettre la Croatie à un bilan approfondi dans le cadre de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques, étant donné que la position extérieure globale nette (PEGN), la croissance des coûts salariaux unitaires (CSU), la croissance des prix des logements et les indicateurs de la dette publique brute étaient supérieurs à leurs seuils indicatifs. Toutefois, les conclusions du bilan approfondi 2022 de la Commission indiquent que la correction des déséquilibres macroéconomiques a repris en 2021. Le PRR de la Croatie devrait faciliter les réformes dans différents domaines et soutenir ainsi la poursuite de la correction des déséquilibres macroéconomiques à moyen terme. La reprise a également réduit le ratio de la dette privée, qui est revenu à un niveau proche du niveau antérieur à la pandémie. La dette des ménages et des entreprises est inférieure aux seuils prudentiels, bien qu'elle reste supérieure aux niveaux correspondant aux fondamentaux. Les soldes extérieurs se sont améliorés et la position extérieure globale nette (PEGN) est revenue à une trajectoire ascendante. Diverses réformes au titre du PRR devraient contribuer à améliorer le cadre budgétaire, le rapport coût-efficacité dans le secteur public et l'accès au financement, et devraient renforcer le cadre de lutte contre le blanchiment de capitaux ainsi que l'environnement des entreprises. Elles devraient également accroître le potentiel d'exportation de l'économie, la participation au marché du travail et stimuler la productivité à long terme. Les autorités devraient veiller à la mise en œuvre intégrale et en temps utile des réformes envisagées dans le PRR.

À la lumière de cette évaluation, les ministres ECOFIN partagent l'analyse de la Commission et de la BCE sur la compatibilité de la législation et le respect des critères de convergence, et, compte tenu également des autres facteurs, estiment que la Croatie remplit les conditions nécessaires pour l'adoption de l'euro.

Les ministres ont également souligné l'importance des engagements postérieurs à l'entrée, pris par la Croatie en juillet 2020 lors de son entrée dans le MCE II, qui ont été jugés très importants pour parvenir à un degré élevé de convergence économique durable et participer avec succès à la troisième phase de l'union économique et monétaire. Cela concerne en particulier des mesures visant à renforcer le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent à la suite de la transposition de la cinquième directive anti-blanchiment, la réduction de la charge administrative et financière pour l'économie par une simplification accrue des procédures administratives et la baisse des taxes parafiscales et non fiscales, l'amélioration de la gouvernance d'entreprise des entreprises d'État, ainsi que le renforcement du cadre national en matière d'insolvabilité conformément à la directive (UE) 2019/1023.

Les ministres soutiennent les propositions faites par la Commission en vue de mettre fin, à compter du 1^{er} janvier 2023, à la dérogation accordée à la Croatie et se félicitent de l'élargissement de la zone euro à ce pays.

Les ministres accueillent favorablement la recommandation adoptée par les membres du Conseil représentant les États membres dont la monnaie est l'euro. Ils encouragent vivement les autorités croates à mener, pour la période au-delà de 2023, une politique budgétaire visant à parvenir à des positions budgétaires prudentes à moyen terme et à mettre en œuvre d'autres réformes structurelles et investissements compris dans le PRR de la Croatie ainsi que des politiques microprudentielles et macroprudentielles saines afin d'inscrire la convergence dans la durée, en particulier la convergence de l'inflation, et d'assurer le succès de la participation de la Croatie à l'union monétaire. Les ministres se félicitent de l'engagement ferme pris par les autorités croates à cet égard.